

COMPTE-RENDU - CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2026

Absents :

Sandra Flouriot -> Procuration à Katell Perennou

Yoann Hercouët -> Procuration à Laurence Guilloux

I. MISE EN PLACE DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Lors du précédent mandat 17 commissions étaient en place. Nous proposons de les renouveler, seule deux commissions n'ont plus lieu d'exister :

- ✓ Le référent frelons auprès de LTC
- ✓ La commission de suivi du développement de la fibre puisque la fibre est installée

Les commissions LTC n'étant pas encore mise en place nous proposons de les voter lors d'un prochain conseil.

COMMISSION DES APPELS D'OFFRES	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Laurence Guilloux	Mickaël Rota
Anthony Rolland	Katell Perennou
Eric Zante	Yves Le Jeune
Kevin Polès	
1 Président 3 titulaires	3 suppléants

COMMISSION COMMUNALE DES TRAVAUX	
Mickaël Rota	Eric Zante
Sylvie Viennet	Annabelle Le Roux
Kevin Polès	Anthony Rolland
Vincent Hugonnet	Yves Le Jeune

JOURNAL MUNICIPAL	
TITULAIRES	
Laurence Guilloux	Marie-Paule Le Tallec
Anthony Rolland	Maëlle Kerboriou
Yoann Hercouët	Sandra Flouriot

COMMISSION EMBELLISSEMENT (FLEURISSEMENT ET DECORATION DE NOEL)	
Mickaël Rota	Kevin Polès
Katell Perennou	Vincent Hugonnet
Elodie Le Priol	Yves Le Jeune
Sandra Flouriot	

COMMISSION DES FINANCES	
Laurence Guilloux	Elodie Le Priol
Anthony Rolland	

COMMISSION DES ELECTIONS	
CONSEILLER MUNICIPAL	Maëlle Kerboriou
DELEGUE DE L'ADMINISTRATION	Sylvain Le Foll
DELEGUE DU TRIBUNAL	Evelyne Derrien

DELEGUES DU CONSEIL AU COMITE DES FETES	
Marie-Paule Le Tallec	Mickaël Rota
Yoann Hercouët	Sylvie Viennet

DELEGUE CULTURE
Marie-Paule Le Tallec

SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE GOAS KOLL TRAOU LONG	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Yves Le Jeune	Elodie Le Priol
Sylvie Viennet	
2 titulaires	1 suppléant

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION DES COTES D'ARMOR (SDE)	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Eric Zante	Katell Perennou
1 titulaire	1 suppléant

REPRESENTANT AU SEIN DE LA SPLA TREGOR AMENAGEMENT (société publique locale d'aménagement)
Laurence Guilloux

MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI	
TITULAIRES	
Pas de candidats	
1 titulaire	

DELEGUES AU SELPPT (SYNDICAT DES ECOLES)	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Anthony Rolland	Elodie Le Priol
Maëlle Kerboriou	
Yoann Hercouët	
3 titulaires	1 suppléant
DELEGUES DES PARENTS D'ELEVES	
Marie Le Vot	François Onfray

DELEGUES AU CNAS (Comité National d'Action Sociale)	
REPRESENTANT DES ELUS	
	Anthony Le Rolland
REPRESENTANT DES SALARIES	
	Françoise Jégou – Le Calvez

BASSIN VERSANT DE LA LIEUE DE GREVE - 1 TITULAIRE

Yves Le Jeune

DELEGUE A LA GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES - 1 TITULAIRE

Sylvie Viennet

VotePour : **Unanimité**

Contre :

Abstention :

II. SUBVENTIONS 2026 ET PARTICIPATIONS**1. Subventions pour les associations non sportives**

Les associations locales ne demandant pas de subvention nous remerciant pour la mise à disposition gratuite de la salle Steredenn et divers locaux lors de leurs manifestations, réunions et ateliers tout au long de l'année.

Association	Attribution 2025	Proposition 2026
HENCHOU DON	1 000,00 €	1 000,00 €
FNACA	60,00 €	60,00 €
SOCIETE DE CHASSE	500,00 €	500,00 €
RIMAT	2 300,00 €	2300 + 500 (*)
SNSM	60,00 €	80,00 €
LA PIERRE LE BIGAUT	200,00 €	200,00 €
FRANCE ADOT	80,00 €	80,00 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	80,00 €	80,00 €
NAFSEP	80,00 €	80,00 €
PROTECTION CIVILE	60,00 €	80,00 €
MFR PLABENNEC		100,00 €
FONDS D'AIDE AUX JEUNES	210,00€	210,00€

(*) Subvention exceptionnelle de 500€ au titre des 40 ans du festival

VotePour : **Unanimité**

Contre :

Abstention :

2. Subventions pour les associations sportives

Nous proposons d'accorder une subvention de 40€ par personne aux clubs sportifs qui accueillent des jeunes de notre commune de moins de 18 ans ou des étudiants.

ASSOCIATION	NOMBRE D'INSCRITS	PROPOSITION 2026
RUGBY KREIZ TREGER	5	200,00 €
PLESTIN HAND BALL	8	320,00 €
PLOUARET HAND BALL	4	160,00 €
BEGARD VTT	1	40,00 €
UNION OFFENSIVE DU TREGOR	1	40.00€
REGROUPEMENT FEMININ DU GUIC	3	120.00€

VotePour : **unanimité**

Contre :

Abstention :

3. Participation scolaire DIWAN

Comme chaque année, le conseil municipal a été sollicité par les écoles DIWAN de Plounévez-Moëdec et de Loguivy les Lannion.

3 enfants sont scolarisés à l'école DIWAN de Loguivy lès Lannion. Nous proposons de participer à leur scolarité à hauteur de 440€ par enfant, soit un montant de participation de $440\text{€} \times 3 = 1\,320\text{€}$

2 enfants sont scolarisés à l'école de Plounévez-Moëdec. Dans son courrier de demande de participation, l'AEP nous informe des coûts moyens donnés par le département pour les enfants de classe maternelle de plus de 3 ans. Or un des deux enfants aura 3 ans en décembre 2026, nous proposons donc une participation pour un enfant scolarisé. Le montant de la participation sera alors de : 440 €

VotePour : **unanimité**

Contre :

Abstention :

III. DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN VERTU DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CGCT

L'article L2122-23 fixe les délégations d'attribution du conseil municipal au maire.

Le conseil municipal autorise Le Maire à signer tous devis, bons de commande ou toutes pièces concernant des dépenses d'investissement jusqu'à un montant de 5000€.

VotePour : **unanimité**

Contre :

Abstention :

IV. RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS SUITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI) une commission des impôts directs doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- ✓ Du maire ou d'un adjoint délégué
- ✓ De 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants
- ✓ La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Elle a pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

Présidente : Laurence Guilloux

Titulaires : Annabelle Le Roux, Anthony Rolland, Eric Zante, Katell Perennou, Jean-Yves Le Coat, Bernard Rolland, Elodie Le Priol, Yves Allain, Annie Le Jeune, Patrick Morin, Michèle Le Penven, Kevin Polès

Suppléants : Maëlle Kerboriou, Vincent Hugonnet, Mickaël Rota, Jacques Badel, Yoann Hercouët, Marie-Paule Le Tallec, Sylvie Viennet, Yves Le Jeune, Sandra Flouriot, Marie-Josée Fournival, Thierry Croizier, Alain Le Jeune

VotePour : **Unanimité**

Contre :

Abstention :

V. TARIFS 2026 DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS

Pour rappel, le frelon à pattes jaunes (ou frelon asiatique) est apparu récemment sur le territoire français et connaît une expansion rapide notamment dans l'Ouest du pays.

Il n'est pas utile de détruire systématiquement les nids de frelons asiatiques.

Seuls les nids en activité situés à proximité des lieux de vie ou de loisirs (à moins de 10 mètres) peuvent être détruits.

Il est inutile de faire détruire un nid en hiver. A cette saison, ils sont vides et ne présentent aucun danger pour l'homme ; ils ne seront jamais réinvestis.

Le Maire propose une prise en charge à 100 % pour la destruction des nids de frelons asiatiques selon les tarifs de M. Boulanger. **Avant destruction et pour prise en charge des frais par la Mairie, le passage d'un référent communal (Yves Le Jeune ou Mickaël Rota) est obligatoire.**

Intervention nid primaire 30€ TTC

Intervention nid secondaire 60€ TTC

Inférieur à 3 mètres

Intervention nid secondaire 70€ TTC

De 3 mètres à 15 mètres

Au-delà de 15 mètres 80€ TTC

Vote

Pour : **Unanimité**

Contre :

Abstention :

VI. CESSION D'UNE PORTION DE LA PARCELLE A1237

La commune a été sollicitée par M. et Mme Tudal pour une demande d'acquisition d'une portion de la parcelle communale cadastrée section A n°1237

La portion de la parcelle communale cadastrée A n°1237, objet de la demande d'acquisition, est actuellement affectée au cabanon de M. et Mme Tudal existant depuis 60 ans.

Nous proposons de céder cette portion de la parcelle au prix de 5€ le m², tout en conservant le droit de passage existant. Tous frais à la charge des propriétaires.

Vote

Pour : **Unanimité**

Contre :

Abstention :

VII. DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Les correspondants de défense doivent pouvoir apporter des informations sur l'actualité défense.

Son réseau

Le correspondant défense peut s'appuyer sur un double réseau à l'échelle du territoire. La Délégation à l'information et à la communication de la défense (DlCoD) organise ce maillage au niveau national. Localement, le correspondant défense peut compter sur deux relais complémentaires : le délégué militaire départemental (DMD) et le référent « correspondant défense » de l'Union-IHEDN (Institut des hautes études de la défense nationale).

Le délégué militaire départemental (DMD) représente le ministère des Armées. À ce titre, il est le représentant du responsable de la zone territoriale militaire à laquelle il est rattaché géographiquement (l'officier général de zone de défense ou OGZD).

Nom du représentant : Elodie Le Priol

VIII. CHANGEMENT D'OPERATEUR DE TELETRANSMISSION D'ACTES

En attente d'éléments complémentaires. Report à un prochain conseil.

IX. INFORMATIONS DIVERSES

1. Réception de devis pour la rénovation de l'église

Présentation pour information des devis de la Maison Grevet et Ty ar Men. Sera discuté en commission travaux.

2. Indemnités des conseillers

Le Maire donnera de ses indemnités 200 € par an à chaque conseiller municipal (100€ en septembre + 100 € en mars).

3. Décalage de trois jours des indemnités des adjoints et du conseiller délégué

Les indemnités perçues par les élus ne peuvent être versées qu'à compter de la date à laquelle la délibération devient exécutoire (visée par la préfecture). La délibération est devenue exécutoire le 25 mars. Les indemnités ne peuvent pas être rétroactives, elles seront donc versées à compter du 25 mars.

4. Présentation des bases de fiscalité pour l'année 2026

X. QUESTIONS DIVERSES

- ⇒ Rappel de la présence de tous souhaitée dans le cadre de la cérémonie du 8 mai. Départ à 11h00 de la Mairie.
- ⇒ Date de la matinée citoyenne : 13/06/2026. Rdv 08h30 au boulodrome couvert
- ⇒ Date de la commission des travaux : 02/05/2026 à 09h00
- ⇒ Information sur journée Rando Bretagne le 17/04/2026 & passage de la rando moto de l'association « Un souffle pour la Muco » le 26/04/2026